

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES  
CCAS DE POLLESTRES**

**Extrait du  
Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale**

**N°013/22**

<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>En Exercice 9</b>	<b>Présents 7</b>	<b>Votants 7</b>
<b>Date de Convocation</b>	<b>Dix-sept octobre deux mille vingt deux</b>		
<b>Séance du</b>	<b>L'an Deux Mille Vingt Deux, le vingt-cinq octobre</b>		
Le Conseil d'Administration du CCAS de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Président,			
<b>Etaient présents :</b> J-C. MORICONI – C. QUEYRAT – A. BERNARD – V. GUILLEMIN – A. LOPEZ – P. BINDEL – F. VERGEOT			
<b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> /			
<b>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration :</b> E. MARTIN – V. GUILLEMIN			
<b>Secrétaire de Séance :</b> Mme Armande BERNARD			

**OBJET :      Personnel du service d'aide à domicile  
Modification du tableau des effectifs**

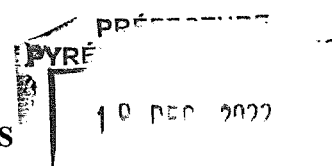
Monsieur le Président explique au Conseil d'Administration que dans le cadre du départ à la retraite de la responsable du CCAS, il convient de créer au budget annexe du service d'aide à domicile :

- un poste d'agent contractuel à 35/35<sup>ème</sup>.

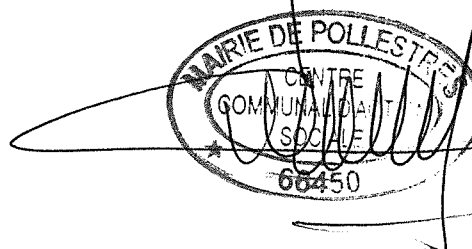
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président ;
- **INDIQUE** que le financement de la dépense en résultant sera assuré sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CONFORME**



Le Président,  
**Jean-Charles MORICONI.**



Mis en ligne le 19/12/2022